

Oui à l'énergie renouvelable mais

NON AUX €OLIENNES DANS LE VAL DE DRONNE ET LA DOUBLE

Puyangou – Parcoul – Saint Aulaye – La Roche Chalais
St Vincent Jalmoutiers – Servanches – Echourgnac
Eygurande et Gardedeuil – la Barde

Non à un projet fait sans réelle information ni aucune concertation préalable avec la population.

Les élus et les propriétaires des parcelles susceptibles de recevoir des éoliennes ne sont pas les seuls concernés !

L'acceptation du premier parc est **la porte ouverte** à des dizaines et des dizaines d'éoliennes industrielles dans la Double qui vous cerneront.

Non à **une tromperie** environnementale, financière, énergétique.

Non à **des années de nuisances** i-nac-cep-tables.

Soutenez **les élus qui sont opposés** à ces projets. Ils ont besoin de vous.

Ne signez **aucune promesse de bail** sans vous renseigner.

www.Aссо3D.fr

Association de Défense du Val de Dronne et de la Double – Asso3D
Correspondance : Asso3D, le Bourg, 24410 Puyangou - 05 53 91 33 87
E-mail : defense.dronne.double@gmail.com - Site web : www.Aссо3D.fr

Ne pas jeter sur la voie publique

Des machines pouvant aller jusqu'à 180 mètres de haut constituent une pollution visuelle dans l'espace naturel de la Double.

La distance de 500 mètres actuellement retenue dans les projets ne respecte pas le principe de précaution concernant les effets néfastes sur la population : bruit, basses fréquences, lumières clignotantes jour et nuit, effet stroboscopique. La distance minimale en Espagne est de 2500 mètres.

La présence d'éoliennes fait baisser la valeur des biens immobiliers et fonciers de 10 à 40%, s'ils trouvent acquéreurs.

Des éoliennes dans la Double ne seront pas rentables parce qu'il n'y a pas assez de vent (4,3 m/s à 80 mètres) pour les faire tourner à pleine puissance une fraction de temps suffisante. Ce serait engager de l'argent public financé par vous au mauvais endroit.

Plus de 500 tonnes de béton pourront rester dans le sol après démantèlement.

Les touristes préféreront des destinations sans éoliennes ; l'impact sur l'économie locale du tourisme sera négatif.

La présence d'éoliennes industrielles aggrave le risque de mise à feu des forêts et les canadiens ne pourront pas intervenir à moins d'un kilomètre des éoliennes.

La présence d'éoliennes industrielles aggrave le risque de mortalité des chauves-souris et des oiseaux.

La Cour de justice européenne remet en cause le principe de la subvention de l'Etat à l'électricité éolienne, rachetée par EDF 85,3 euros du MWh alors que le prix du marché de l'électricité en France est de 48,5 euros le MWh.

Les élus sont attirés par des revenus dont rien ne garantit la pérennité dans le futur.